



PROCES-VERBAL

Assemblée Générale Financière du 26 juin 2017

Au Skate Park « Le Hangar »



AMICALES LAÏQUES PRESENTES :

Bouguenais Bourg, Bouguenais Les Couëts, Château Thébaud, Couëron, Association La Turmelière, Nantes Les Ripossiens, Nantes Les Marsauderies, Nantes Skate Park, Ste Luce sur Loire, Vertou

ADMINISTRATEURS FAL PRESENTS

Jean Allain, Maurice Berthiau, Michel Daculsi, Martial Gombert, Florence Lacaze, Yves Routier.

ADMINISTRATEURS FAL EXCUSES :

Alain Forest, Patrick Mauriéras

AUTRES INVITES PRESENTS :

Jacques Bellier, DAF FAL 44 – Bruno Douillard, Directeur du Skate park Le Hangar, Frédéric Bolufer commissaire aux comptes du cabinet KPMG, Anaïk Canal, Président de l'USEP



ORDRE DU JOUR :

1. Introduction de l'assemblée générale financière par Michel Daculsi, Président de la FAL 44
2. Rapport de gestion présenté par Martial Gombert, Trésorier de la FAL 44
3. Intervention de Jacques BELLIER, Directeur administratif et financier FAL 44
4. Intervention de Frédéric Bolufer, Commissaire aux Comptes du Cabinet KPMG
5. Vote des résolutions
6. Questions - réponses



Le lundi 26 juin 2017 à Nantes, les associations affiliées à la Fédération des Amicales Laïques de Loire-Atlantique sont invitées au Skate Park « Le Hangar », établissement de la FAL 44 en assemblée générale financière sur invitation du président Michel Daculsi.

Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci est annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée était présidée par Monsieur Michel Daculsi, Président de la FAL 44.

Il était assisté d'un secrétaire de séance, Monsieur Jacques BELLIER DAF de la FAL 44.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président.

L'assemblée générale financière est convoquée en vue de l'approbation du rapport financier 2016 de la FAL 44 conformément à l'article 8 des statuts.

1 - INTRODUCTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE PAR MICHEL DACULSI, PRESIDENT DE LA FAL 44

Le Président Michel Daculsi remercie les représentants associatifs présents et ouvre l'assemblée générale financière.

2 – RAPPORT DE GESTION PAR MARTIAL GOMBERT, TRESORIER DE LA FAL 44

Martial Gombert présente le rapport de gestion de la FAL 44 relatif aux activités et comptes de l'exercice écoulé, ainsi qu'une analyse du compte de résultat 2016 pour les services et établissements de la FAL 44 conformément au rapport financier.

Il présente ensuite le tableau de financement faisant apparaître une capacité d'autofinancement de 150 872€ ainsi que des investissements pour 151 901€. Les remboursements d'emprunts ont été de 106 766€ en capital.

Le tout nous donne une variation négative du fonds de roulement de 69 296€

Il passe ensuite la parole à Jacques BELLIER DAF de la FAL 44, et aux représentants des amicales présentes pour les questions.

3 – INTERVENTION DE JACQUES BELLIER, DAF DE LA FAL 44

Jacques BELLIER présente des graphiques synthétisant quelques données du compte de résultat:

- La répartition des charges selon les classes du plan comptable général : Achats 15 %, Services extérieurs : 18%, Autres services extérieurs : 10%, Charges de personnel : 45 %, Affiliations 1 %, Amortissements et provisions : 7 %, Ufolep & Usep : 2 %.
- La répartition des produits mettant en évidence que notre activité participe majoritairement au fonctionnement de la FAL : Prestations de service 45 %, Ventes : 21 % Subventions (dont celle du Skatepark : 17 %, Subvention Education Nationale 4 %, Autres produits et reprises sur provisions et amortissements : 7 %
- La répartition des Affiliations : 8 % restent à l'administration générale pour financer le personnel gérant ce service. Les autres bénéficiaires sont : Vie associative 37 %, Ufolep : 18 %, Usep : 9 %, Vie Scolaire, Formation, Vacances, Politiques éducatives : chacun 7 %
- La répartition de la CPO se fait selon les critères déterminés par le ministère de l'Education Nationale : Vie associative 22 %, Vis scolaire 22 %, Loisirs éducatifs vacances, 11 %, Usep 21 %, Ufolep 6 %, Politiques éducatives : 14 %, FAL éditions : 4 %
- Le poids financier des différents secteurs de la FAL : Préfaiilles : 22 %, Skatepark : 13 %, Vie scolaire 14 %, Vis associative : 11 %, Formation 8 %, Politiques Educatives : 7 %, FAL éditions 1 % Ufolep & Usep : 2 %, Administration générale 8 %

4 – INTERVENTION DE FREDERIC BOLUFER, COMMISSAIRE AUX COMPTES DU CABINET KPMG

M. Frédéric Bolufer, Commissaire aux comptes, certifie les comptes présentés en AG comme étant et réguliers et sincères.

Il remet le rapport général et le rapport spécial sur les conventions réglementées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, les résolutions ci-dessous sont soumises au vote.

5 – VOTES DES RESOLUTIONS

1ERE RESOLUTION :

L'assemblée générale financière adopte le rapport financier, approuvant ainsi les comptes tels qu'arrêtés par le conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée à : l'unanimité

2EME RESOLUTION

L'assemblée générale financière, après lecture par : Frédéric BOLUFER, commissaire aux comptes du Cabinet KPMG, du rapport spécial sur les conventions réglementées, approuve ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à : l'unanimité

3EME RESOLUTION :

L'assemblée générale financière approuve les comptes annuels et décide d'affecter les excédents 2015 au compte report à nouveau.

31/12/2015 Report à nouveau	-325 928
Affectation du résultat 2016	-62 896
31.12.2016 Report à nouveau	- 388 824

L'assemblée générale financière décide d'affecter le résultat -62 896 € au compte « report à nouveau ». Après cette opération le solde du compte report à nouveau est débiteur de : 388 824 €.

Cette résolution est adoptée à : l'unanimité

4EME RESOLUTION

Quitus est donné aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à : l'unanimité

5EME RESOLUTION

Le mandat de commissaire aux comptes titulaire et de commissaire aux comptes suppléant arrivant à échéance au 31 décembre 2016, nous vous proposons de les reconduire pour une nouvelle période de 6 ans se terminant le 31 décembre 2022.

En qualité de commissaire aux comptes titulaire : La société KPMG, tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 92068 Paris La Défense.

En qualité de commissaire aux comptes suppléant : SALUSTRO REYDEL, tour Eqho 2 avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris La Défense cedex.

6 – QUESTIONS - REPONSES

- USEP : la baisse prévue des effectifs va impacter la FAL. Il reste à la FAL 1.40 € par adhésion.
- Les associations ont parfois des activités sans adhérent
- LBJC sur Bouguenais : Une question est posée par l'Amicale Laïque de Bouguenais sur le fait qu'une association, la LBJC affiliée à la Ligue de l'enseignement FAL 44, organise actuellement une activité en concurrence directe avec une activité de l'amicale, elle ne fait pas payer de cotisation par adhérent. La question est posée et doit être étudiée sur le fait qu'à un instant T une affiliation est acceptée par toutes les parties et qu'au fil du temps les activités qu'elle organise changent et mettent en place des tarifs différents ne serait-ce que le fait qu'elle ne demande pas d'adhésion. La FAL44 doit étudier la continuité d'une affiliation, si l'objet, la mise en place du projet de l'association évolue ou change.
- Adhérent UFOLEP : Nous sommes informés qu'un jeune adhérent de l'UFOLEP a une réduction de 10 % s'il souhaite engager une formation BAFA avec la Ligue de l'Enseignement FAL 44.



A l'issue de ce dernier vote, le Président déclare l'Assemblée Générale Financière fermée et lève la séance. Il est dressé un procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Nantes, le 27 juin 2017

Le Président de la FAL 44

Michel DACULSI

Le Secrétaire Général de la FAL 44

Patrick MAURIÉRAS